

Ce que nous faisons



Négociations commerciales

Les Accords de l'OMC – qui portent sur les biens, les services et la propriété intellectuelle – ne sont pas immuables : ils sont modifiés de temps à autre et de nouveaux accords peuvent être ajoutés à l'ensemble. Les règles commerciales ne peuvent pas être modifiées sans l'accord des Membres de l'OMC, qui doivent parvenir à un consensus dans le cadre de négociations. Parmi les accords conclus récemment, on peut citer l'Accord sur les subventions à la pêche adopté par les Membres de l'OMC à la douzième Conférence ministérielle en juin 2022 (voir la page 48).



Mise en œuvre et suivi

Les Accords de l'OMC obligent les gouvernements à assurer la transparence de leurs politiques commerciales en notifiant à l'Organisation les lois en vigueur et les mesures adoptées. Les divers conseils et comités de l'OMC veillent à ce que ces prescriptions soient respectées et à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre.

Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres de l'Organisation font l'objet d'un examen périodique, tandis que l'évolution du commerce est régulièrement examinée, pour l'ensemble des Membres, dans le cadre des rapports de suivi du commerce (voir la page 74).



Règlement des différends

La procédure de règlement des différends de l'OMC est très importante pour faire respecter les règles et pour assurer le bon déroulement des échanges commerciaux. Les Membres de l'OMC soumettent leurs différends à l'OMC lorsqu'ils estiment qu'il est porté atteinte aux droits que leur confèrent les Accords. Les décisions rendues par des experts indépendants nommés spécialement sont fondées sur l'interprétation des Accords et des engagements pris par les différends Membres (voir la page 132).



Renforcement des capacités commerciales

Les Accords de l'OMC renferment des dispositions spéciales applicables aux économies en développement qui prévoient notamment des périodes plus longues pour la mise en œuvre des

Accords et des engagements, et la fourniture d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales. L'OMC organise chaque année des centaines d'activités de formation en faveur des économies en développement.

L'initiative Aide pour le commerce vise à aider ces économies à renforcer les compétences et infrastructures nécessaires pour accroître leur participation au commerce mondial (voir la page 136).



Communication

L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les milieux d'affaires, les milieux universitaires et le grand public sur divers aspects de l'Organisation afin de renforcer la coopération et de faire mieux connaître ses activités (voir la page 152).

